

MARDI 20 AOÛT 2019

# L'ÉTAT S'ENGAGE POUR LA RENTRÉE ÉTUDIANTE

[etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr)

[esr.gouv.fr](http://esr.gouv.fr)

**étudiant**  
gouv.fr



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

# **SOMMAIRE**

<b>Gel des frais d'inscription à l'Université .....</b>	<b>4</b>
<b>Revalorisation des bourses sur critères sociaux....</b>	<b>5</b>
<b>Des dispositifs pour trouver un logement.....</b>	<b>9</b>
<b>Une restauration universitaire en pleine transformation .....</b>	<b>12</b>
<b>Une action forte en faveur de la vie étudiante .....</b>	<b>13</b>

## Aides de l'État au titre de l'action sociale en faveur des étudiants

**5,7** milliards d'euros

# GEL DES FRAIS D'INSCRIPTION À L'UNIVERSITÉ

Pour la rentrée étudiante 2019-2020, le Gouvernement a souhaité geler le montant des frais d'inscription à l'université. Ils s'élèvent à 170 euros pour la licence, 243 euros pour le Master et 380 euros pour le doctorat. C'est l'État qui prend en charge le reste du coût réel de la scolarité des étudiants. La dépense moyenne de l'État pour la scolarité des étudiants est de près de 10 000 euros par an en moyenne, tous cycles confondus, soit un total de 31,4 milliards d'euros.

Droits d'inscription à l'université à la rentrée 2019	
Licence	170 €
Master	243 €
Doctorat	380 €

## Fin du régime de sécurité sociale étudiante effectif au 31 août 2019

Dans le cadre du Plan étudiants, le Gouvernement a supprimé le régime étudiant de sécurité sociale en 2018. À compter du 31 août 2019, tous les étudiants seront rattachés automatiquement au régime général de sécurité sociale. Ils bénéficient ainsi du même niveau de protection santé, tout en économisant 217 euros par an et en n'ayant plus aucune démarche à effectuer.

### Chaque étudiant économise donc 217 euros par an.

- ➔ À cette date, tous les étudiants précédemment rattachés à une mutuelle étudiante pour leur sécurité sociale seront automatiquement rattachés à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de leur lieu d'habitation.
- ➔ Les mutuelles étudiantes, poursuivront, aux côtés de l'Assurance Maladie, leurs actions de prévention santé et continueront à proposer des complémentaires santé spécifiquement adaptées aux étudiants.

### Conseil

Aucune démarche n'est à effectuer pour cette affiliation, mais il convient tout de même de créer un compte sur [ameli.fr](https://ameli.fr) (régime général), [MSA](https://msa.fr) (régime agricole) ou tout autre espace web de gestion d'un régime spécial afin de bien percevoir les futurs remboursements de frais de santé.

# REVALORISATION DES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX

Pour l'année universitaire 2019-2020, le Gouvernement a souhaité revaloriser le montant des bourses sur critères sociaux. Les bourses dispensées par les CROUS augmentent de 1,1 % soit 46 millions d'euros supplémentaires. Depuis l'an dernier, les bourses sont payées à date fixe, le 5 de chaque mois, pour que les étudiants puissent mieux s'y retrouver. Pour tous les dossiers qui ont été complétés avant la fin du mois de juillet, les étudiants bénéficient d'un versement anticipé de leur premier mois de bourse dès le mois d'août, afin de mieux préparer la rentrée.

**712 000**

**boursiers** au titre de  
l'année universitaire  
2018-2019.

## Montants 2019-2020

Type de bourse	Montants annuels sur 10 mois (en euros)	Montants pour les étudiants bénéficiant du maintien de la bourse pendant les grandes vacances universitaires (en euros)
Échelon 0 bis	1 020	1 224
Échelon 1	1 687	2 024
Échelon 2	2 541	3 049
Échelon 3	3 253	3 904
Échelon 4	3 967	4 760
Échelon 5	4 555	5 466
Échelon 6	4 831	5 797
Échelon 7	5 612	6 734

### Les boursiers sur critères sociaux bénéficient de :

- ☑ l'exonération des droits d'inscription universitaires.
- ☑ l'exonération de la CVEC (ou Contribution de Vie Étudiante et de Campus).
- ☑ la priorité dans l'attribution d'un logement étudiant CROUS.

### Comment faire la demande ?

- ➡ Se connecter sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/)
- ➡ Après authentification, accéder à la demande de dossier social étudiant.
- ➡ Compléter le dossier et le retourner au Crous.
- ➡ Ce dernier informera l'étudiant de ses droits de façon conditionnelle en attendant son inscription dans l'enseignement supérieur.
- ➡ Dès réception de cette dernière, le Crous met en paiement la bourse.



## Rentrée 2019

- ➔ Mise en paiement anticipé de la 1<sup>re</sup> mensualité de bourse dès le 30 août 2019 (si le dossier complet est transmis avant fin Juillet).
- ➔ Mise en paiement des échéances de bourses à date fixe le 5 de chaque mois à partir d'octobre 2019.



## De nombreuses aides complémentaires

- ➔ **Aide au mérite** : les étudiants peuvent en bénéficier s'ils ont obtenu une mention « très bien » à la dernière session du baccalauréat et sont boursiers sur critères sociaux.

Elle s'élève à **900 euros annuels**. Aucune démarche particulière à accomplir, le CROUS obtient l'information au niveau du rectorat et complète directement le dossier de bourse.

L'État consacre **39 millions d'euros** aux bourses de mérite en 2019.

- ➔ **Aide à la mobilité master**

D'un montant de 1 000 €, elle est accordée aux boursiers, titulaires du diplôme national de licence et primo-entrants en première année de formation conduisant au diplôme national de master qui changent de région académique entre la troisième année de licence et la première année de master.

- ➔ **Aide à la mobilité internationale** : d'un montant mensuel de 400 €, accordée sur une période comprise entre 2 et 9 mois aux boursiers qui souhaitent suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage international. L'État consacre **25,7 millions d'euros** à la mobilité internationale chaque année.

- ➔ **Aides spécifiques** : gérées par le réseau des œuvres universitaires (CROUS), sous forme soit d'une aide ponctuelle si l'étudiant rencontre momentanément des difficultés, soit d'une allocation annuelle en cas de difficultés pérennes. L'État consacre **48,78 millions d'euros** aux aides spécifiques chaque année.

les Crous

## Une nouvelle aide à la mobilité Parcoursup

Une aide de **500 €**, cumulable avec d'autres aides peut être accordée aux lycéens boursiers en 2018/2019 qui ont accepté sur Parcoursup une proposition d'admission pour une formation localisée hors de leur académie d'origine. Plus de 5 500 demandes ont été déjà enregistrées.

Les lycéens boursiers éligibles peuvent encore demander cette aide sur <https://amp.etudiant.gouv.fr>, et ce, jusqu'au 14 septembre. L'examen du dossier est assuré par les Crous une fois l'inscription administrative effectuée dans l'établissement d'enseignement supérieur.

Trois conditions préalables à la demande :

- avoir été bénéficiaire d'une bourse de lycée en 2018/2019
- être inscrit-e sur Parcoursup cette année et avoir confirmé au moins un vœu en-dehors de votre académie de résidence
- avoir accepté définitivement une proposition d'admission (OUI ou OUI-SI) pour un vœu confirmé hors de son académie de résidence

Cette aide à la mobilité est cumulable avec :

- une bourse sur critères sociaux
- une allocation annuelle, une aide ponctuelle
- une aide à la mobilité internationale
- une aide au mérite.



# DES DISPOSITIFS POUR TROUVER UN LOGEMENT

Dans le cadre du nouveau plan quinquennal décidé par le Gouvernement, 60 000 nouveaux logements étudiants seront construits d'ici 2022, avec une participation active du réseau des œuvres. De nombreux dispositifs ont également été mis en place pour aider les étudiants dans leur recherche de logement dans le parc privé.

## Le réseau des Crous

- Un parc locatif de **172 600 places**.
- Cible prioritaire** : les étudiants boursiers, mais aussi les étudiants internationaux les jeunes en alternance, les stagiaires, les apprentis...
- Environ un tiers** du parc destiné aux étudiants internationaux.
- Une contribution active au **plan gouvernemental « 60 000 nouveaux logements étudiants »**.

➔ **3 000** logements par an sont rénovés.

➔ Les CROUS travaillent à rendre accessibles aux personnes en situation de handicap la totalité de leurs logements.

## Visale, une aide au cautionnement locatif

Dans le cas où les parents ne peuvent pas se porter caution pour le futur logement de l'étudiant·e, **Visale**, est le garant 100 % gratuit pour tous les étudiants majeurs !

La garantie Visale, un service proposé par Action Logement, **offre à tous les étudiants, sans conditions de ressources, une caution locative gratuite pour tout type de logement.**

Visale se porte garant auprès du bailleur, une solution simple et accessible en quelques clics.

Pour faire la demande, il suffit d'aller sur le site [www.visale.fr](http://www.visale.fr) qui l'examinera et reviendra directement vers le demandeur.

**Toutes les formes d'habitat proposées : résidences pour étudiants, logements indépendants ou chez l'habitant, colocations, appartements, studios, chambres.**

**VISALE.FR**  
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

**VISALE,**  
LE GARANT 100 % GRATUIT  
QUI VOUS OUVRE  
TOUTES LES PORTES !



## Lokaviz, 1<sup>re</sup> plateforme d'offres d'hébergement pour étudiants

Pour les étudiant-es qui recherchent un logement, [Lokaviz.fr](https://www.lokaviz.fr), la centrale du logement étudiant non commerciale, permet de faire gratuitement une recherche et de consulter les annonces.

Ce site dédié au logement étudiant en France propose des offres dans le parc privé.

Certaines offres sont labellisées par les équipes Crous, répondant ainsi à certains critères :

- ➔ respect des critères réglementaires du logement décent (surface, sécurité etc.).
- ➔ performance énergétique des bâtiments.
- ➔ montant du loyer, des charges, et des éventuelles prestations.
- ➔ respect des bonnes pratiques en matière de rapports locatifs entre le bailleur et le locataire.
- ➔ localisation à proximité des campus des équipements sportifs et culturels.



## Et pour se loger de façon ponctuelle ? Bed and crous



Il est possible de séjourner dans une des résidences universitaires Crous pour un séjour de courte ou moyenne durée, pour une nuit à un mois maximum. Un bon plan pour effectuer un stage de courte durée par exemple.

Des logements adaptés, équipés et bien localisés sont proposés à des prix accessibles et avantageux aux étudiants et aux personnels de l'enseignement supérieur et de la Recherche.

- ➔ Bed&Crous est présent dans toutes les [grandes villes universitaires](#).
- ➔ 22 Crous ont ainsi proposé des séjours en 2017.
- ➔ 20 185 nuitées réservées en 2018.

**Pour visiter une nouvelle ville, passer un concours ou effectuer un stage de courte durée, une nouvelle façon de louer à petit prix avec les Crous : [www.bedandcrous.com](https://www.bedandcrous.com)**

## **Le bail mobilité : un bail de location plus court et plus flexible**

C'est un nouveau type de bail de location meublée de courte durée. Soumis à des règles plus souples que la location meublée «classique», il vise à faciliter la mobilité des locataires.

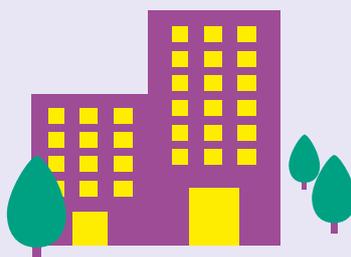
Il est particulièrement adapté aux rythmes rapides des cycles de formation et à la réalisation des stages pour les étudiants et jeunes en formation.

### **À propos du bail mobilité**

- ➔ Durée du bail variant de 1 à 10 mois non renouvelable.
- ➔ Possibilité de résilier le bail à tout moment sous réserve d'un préavis d'un mois.
- ➔ Si bailleur et locataire souhaitent continuer la location après l'expiration du bail mobilité, ils devront signer un nouveau contrat sous forme de contrat ordinaire de logement meublé (Titre 1<sup>er</sup> bis de la loi de 1989 sur les relations bailleurs locataires).
- ➔ Aucun dépôt de garantie n'est exigible mais une caution peut être demandée.
- ➔ Le loyer est libre et les charges forfaitaires.

### **Le saviez-vous ?**

**Si un bail mobilité a été signé, il est possible de bénéficier de la garantie « Visale », mise en place avec Action Logement.**



# UNE RESTAURATION UNIVERSITAIRE EN PLEINE TRANSFORMATION



## Crous Resto' c'est :

- 788 structures de restauration
- dont 86 % proposent des plats végétariens
- 5 000 agents
- 69 millions de repas servis par an.

## Les Crous se mobilisent pour offrir une restauration de qualité et à petit prix à tous les étudiants

Les Crous ont fait évoluer la restauration étudiante pour répondre aux nouveaux modes de consommation des étudiants. Le ticket connaît sa 1<sup>re</sup> augmentation depuis 2015 (+ 0,05 centimes d'euros en 4 ans), pour une restauration de qualité qui va du traditionnel plateau repas servi au restaurant universitaire aux formules à emporter dans les cafétérias, les Crous ont élargi leurs offres à des prestations plus spécifiques comme les **Crous Truck'** qui circulent dans les campus ou les **Crous Market'**.

La restauration dans les CROUS a évolué pour répondre aux nouveaux modes de consommation des étudiants en proposant une restauration assise et une restauration rapide de qualité, incluant des plats végétariens dans 86 % des 788 structures de restauration offertes aux étudiants.

Impliqué dans les objectifs de développement durable, le réseau des CROUS déploie à compter de la rentrée 2019 l'opération « Lundi vert », soutenue par de nombreux scientifiques et destinée à encourager le choix de produits non carnés un jour par semaine

### Le choix

Un large choix est offert pour déjeuner attablé, sur le pouce ou profiter d'une pause gourmande entre deux cours et à proximité des lieux d'étude.

Le plateau repas au Resto' U, les formules ou la carte à la cafet', la vente à emporter... déguster ses repas selon ses envies dans les divers lieux de restauration Crous Resto' : restaurants, brasseries, cafétérias, libre-services, foodtruck, etc.

### Fraîcheur et qualité

Les chefs cuisiniers des Crous et leurs équipes élaborent des plats et des menus à base de produits frais et de qualité. Des menus équilibrés et savoureux composés d'un large choix d'offres sont proposés à 3,30 € seulement (prix du ticket restaurant).

### Nutrition et environnement

Le Crous s'engage dans une démarche nutritionnelle et environnementale, notamment à travers leur partenariat avec l'association Bleu Blanc Cœur, pour une consommation durable et responsable. Des nutritionnistes accompagnent également les chefs dans la réalisation de certains menus et dispensent leurs conseils en cas de contraintes alimentaires.

### Hygiène et sécurité

Chaque plat est élaboré par une équipe de professionnels dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité. Les Crous s'attachent à maîtriser la traçabilité des produits proposés en privilégiant les produits issus de circuits courts. Des organismes indépendants effectuent régulièrement des contrôles.



Pour trouver les Resto'U : [www.etudiant.gouv.fr/cid97554/ou-trouver-les-resto-u-et-les-residences-universitaires.html](http://www.etudiant.gouv.fr/cid97554/ou-trouver-les-resto-u-et-les-residences-universitaires.html)

# UNE ACTION FORTE EN FAVEUR DE LA VIE ÉTUDIANTE

## La contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) pour améliorer la qualité de vie sur les campus



- ➔ La CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé.
- ➔ Avant de s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, il est obligatoire de fournir une attestation d'acquiescement de la contribution vie étudiante et de campus que l'on obtient sur [cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr)
- ➔ D'un montant de **91 euros**, cette contribution est due chaque année par les étudiants lors de leur inscription à une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur.
- ➔ **Certains étudiants sont exonérés du paiement de la CVEC**, principalement les étudiants boursiers et les étudiants réfugiés. **Les étudiants inscrits dans les lycées ne sont pas concernés par cette contribution** (à l'exception de ceux inscrits en CPGE qui devront acquiescer cette contribution au titre de leur inscription parallèle en licence).

### Une contribution pour faire quoi ?

- + Pour rénover la politique de prévention et améliorer l'accès aux soins sur les campus.
- + Pour favoriser l'accompagnement social.
- + Pour soutenir les initiatives étudiantes (financer davantage de projets et d'associations étudiantes).
- + Pour développer la pratique sportive sur les campus.
- + Pour faire vivre l'art et la culture dans les établissements d'enseignement supérieur.
- + Pour améliorer l'accueil des étudiants (actions d'accompagnement, découverte de l'environnement universitaire, des offres de vie de campus, de l'environnement extra-universitaire...).

**Quelques exemples observés dans des établissements, déjà mis en place ou à l'étude :** prévention des risques liés à l'alcool, renforcement de l'accès aux soins en matière de santé sexuelle, formation aux premiers secours, prêt de matériel informatique, attribution de tickets de transport en commun, création d'épiceries solidaires, bourses aux livres, pass-sport, ateliers artistiques, installation de garages à vélos, distribution de tampons et serviettes hygiéniques, etc.

Certains établissements mettent en place des budgets participatifs sous forme de consultation des étudiants afin de faire voter un certain nombre d'actions à mettre en place via le produit de la CVEC.

**L'université de Lorraine** a pu financer 11 projets en faveur du développement durable et de l'égalité et la diversité, suite à un appel à projets auprès des étudiants. <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/11577>

**L'Université de Lille** a lancé une grande consultation en ligne pour recueillir les idées et les propositions. <https://vozer.fr/2019/05/09/etudiants-vous-pouvez-partager-vos-idees-pour-ameliorer-concretement-votre-vie-sur-le-campus/>

**L'université de Montpellier** a lancé sa 1<sup>re</sup> édition le week-end du Fantastique « Rêves et cauchemars ». Cette première édition a permis la diffusion de courts-métrages, des rencontres, des spectacles, mais également un concours de vidéos, d'affiches et de nouvelles littéraires. Un western moderne a été tourné par les étudiants. <https://www.umontpellier.fr/articles/le-week-end-du-fantastique-reves-et-cauchemars-1ere-edition>

**Le CROUS de Montpellier** a passé une convention avec la Mission locale de la Lozère, un accompagnement psychologique et social (un demi-poste de psychologue et un demi-poste d'assistante sociale) sera proposé à compter de la rentrée aux étudiants de Lozère, permettant ainsi d'améliorer la couverture du territoire et d'apporter un service nouveau dans ce domaine. Cette convention a été approuvée lors de CA du 28 juin du CROUS de Montpellier.

**Le CROUS de Toulouse** propose : des ateliers de prévention des violences sexuelles (éducation au consentement) ; des stages d'autodéfense féminine ; des ateliers de gestion de son budget et des situations complexes ; des cours de cuisine petit budget, des cours de cuisine et de nutrition. Il a également financé des équipements sportifs et la création de locaux à vélo sécurisés dans les résidences universitaires.

## Les bibliothèques universitaires : davantage de places et une amplitude horaire étendue

- ☉ En 2018, la fréquentation physique des bibliothèques universitaires atteint **69 millions d'entrées**.
- ☉ La consultation des ressources numériques progresse avec **157 millions de ressources téléchargées** en 2018.
- ☉ **96 bibliothèques universitaires labellisées NoctamBU+ :** ouvertes au moins 63 heures par semaine et 245 jours par an.
- ☉ Le Plan "Bibliothèques ouvertes" : **85 000 heures d'ouverture supplémentaires** ont été mises en place entre septembre 2016 et juin 2019.

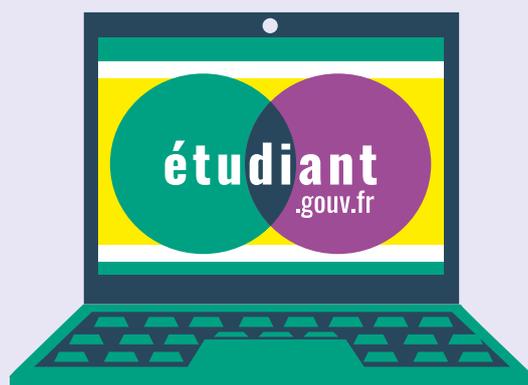


## MesServices.etudiant.gouv.fr : un bouquet de services numériques disponibles toute l'année pour les étudiants

Grâce à un identifiant unique, les étudiant-es peuvent accéder à de nombreux services sur [MesServices.etudiant.gouv.fr](https://mes-services.etudiant.gouv.fr) (adossé à [etudiant.gouv.fr](https://etudiant.gouv.fr)).

**Objectif :** faciliter les démarches, qu'elles soient liées directement aux études ou, plus largement, à la vie quotidienne.

- ➔ **Accompagnement social** : demande de bourse, d'aide à la mobilité Parcoursup, d'aide à la mobilité en master...
- ➔ **Hébergement** : « Trouverunlogement » (longs et moyens séjours), « BedandCrous » (courts séjours en résidence Crous), Lokaviz.fr (service de logements proposés par des personnes privées), Visale (garantie locative ouverte gratuitement aux étudiants).
- ➔ **Accompagnement au quotidien** : module permettant de prendre un rendez-vous, via Skype ou tchat, par exemple avec une assistante sociale ou pour réaliser un état des lieux.
- ➔ **KipUp** : accès à un bouquet de presse en ligne, gratuit pour les étudiants.
- ➔ **Jobaviz.fr** : plateforme de recherche de jobs étudiants.



[etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr)

[esr.gouv.fr](http://esr.gouv.fr)



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION